

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt trois janvier, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO Adjoints, Mmes HOCINE, LAVERT, VINCENT

Absent excusé: Loïc CHEVALIER qui a donné procuration à Christian DUPUIS

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Demande particulière pour la location du Relais de Chasse : modalités
- Réhabilitation logement T3 : choix du bureau d'étude pour les missions de SPS et recherche amiante et plomb
- Réhabilitation logement T3 : demande de subvention DETR 2026
- Réhabilitation logement T3 : demande de subvention Rénovation auprès du SIEL-TE
- Réhabilitation logement T3 : demande de subvention Rénov'Ton logement auprès de Roannais Agglomération
- Réhabilitation logement T3 : demande de subvention Prime Sortie de Vacances auprès de Roannais Agglomération
- Questions diverses

Demande particulière pour la location du Relais de Chasse : modalités

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par un habitant de la commune qui souhaiterait louer le relais de chasse du 27 au 31 juillet 2026 afin de pouvoir organiser un rassemblement familial.

Il rappelle que les tarifs de location du Relais de Chasse sont établis pour un week-end et qu'il est donc nécessaire de délibérer au sujet de cette demande particulière.

Il propose au Conseil de porter le tarif de location à 200 € pour la période du 27 au 31 juillet 2026, 150 € au profit de la commune et 50 € au profit de l'association Chasse Communale.

Adoptée à l'unanimité

Réhabilitation logement T3 : choix du bureau d'étude pour les missions de SPS et recherche amiante et plomb

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux de rénovation du logement T3, il est nécessaire de se rapprocher d'un cabinet pour les missions de coordonnateur SPS et recherche amiante et plomb.

Pour ce faire, des consultations ont été réalisées auprès de SOCOTEC, APAVE, CREA Synergie et Alpes Contrôles.

	APAVE HT	SOCOTEC HT	Alpes Contrôles HT	CREA-Synergie HT
Mission SPS	5 445 €	2 500 €	2 150 €	1 944 €
Forfait amiante		390 €	580 €	550 €
35 analyses amiante		1 225 €	1 400 €	1 400 €
Forfait plomb		450 €		362,50 €
TOTAL	Offre non complète	4 565 €	Offre non complète	4 256,50 €

Au vu des offres reçues, M. le Maire propose de retenir l'offre du cabinet CREA Synergie, pour un montant total HT de 4 256,50 €.

Adoptée à l'unanimité

Réhabilitation logement T3 : demande de subvention DETR 2026

M. le Maire présente au Conseil le projet de réhabilitation d'un appartement en logement type T3. Projet élaboré par le cabinet d'architecte Vincent BUCHET en tant que maître d'oeuvre.

M. le Maire reprend les grands axes de cette réhabilitation :

- réhabilitation d'une maison vacante en appartement locatif type T3
- appartement sur deux niveaux : rez de chaussée avec la pièce de vie et 1^{er} étage avec deux chambres et une salle de bain.
- cette réhabilitation permettra de sortir de la vacance un appartement fermé depuis plus de vingt ans et de proposer une nouvelle location en centre bourg

M. le Maire présente le budget prévisionnel pour cette opération :

- coût des travaux de réhabilitation de l'appartement : 179 569,40 € HT
- assistant maîtrise d'ouvrage SIEL-TE 3 258 € HT
- Maîtrise d'oeuvre 20 844 € HT
- Mission SPS 1 944 € HT
- Diagnostic amiante et plomb 2 312,50 € HT

Il précise que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2026 pour un montant total de 207 927,90 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 au taux le plus élevé possible.

Adoptée à l'unanimité

Réhabilitation logement T3 : demande de subvention Rénolution auprès du SIEL-TE

M. le Maire informe le Conseil que le SIEL-TE reconduit un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets.

Cette opération est appelée « Rénolution » et a pour ambition d'aider les collectivités à réaliser des investissements sur leur patrimoine afin de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre. Seule les communes adhérentes au SAGE peuvent déposer un dossier. Le principe de ce dispositif est de générer de nouveaux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui alimenteront le fond d'aide financière.

M. le Maire précise que les travaux de rénovation de l'appartement T3 peuvent faire partie de cet appel à projets. La subvention Rénolution est plafonnée à 20 000 € par bâtiment.

Il propose au Conseil :

- de déposer un dossier auprès du SIEL-TE afin de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible
- d'accepter les conditions du règlement relatif à cet appel à projets
- de s'engager à reverser au SIEL l'intégralité des CEE générés par cette opération

Adoptée à l'unanimité

Réhabilitation logement T3 : demande de subvention Rénov'Ton logement auprès de Roannais Agglomération

M. le Maire informe le Conseil que dans le but de massifier la rénovation performante des logements, Roannais Agglomération poursuit son soutien aux travaux non éligibles aux aides de l'État. Les communes peuvent être bénéficiaires de cette aide communautaire.

Il précise que les travaux doivent apporter un gain énergétique minimum de 35 % et une étiquette énergie-climat D. Il ajoute que le projet de réhabilitation de l'appartement T3 présenté par M. BUCHET permet d'obtenir ces résultats.

Il est possible de prétendre à un montant de subvention de 9 000 €.

M. le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de subvention Rénov'ton logement auprès de Roannais Agglomération.

Adoptée à l'unanimité

Réhabilitation logement T3 : demande de subvention Prime Sortie de Vacance auprès de Roannais Agglomération

M. le Maire informe le Conseil que pour répondre aux besoins en logements, Roannais Agglomération contribue au réinvestissement et à l'optimisation de l'utilisation du parc existant en soutenant la sortie de vacance.

Pour ceci le logement doit être vacant depuis plus de deux ans et avoir été construit depuis plus de quinze ans et faire l'objet de travaux de rénovation énergétique. Il ajoute que le projet de réhabilitation de l'appartement T3 rentre dans ces critères.

Il est possible de prétendre à un montant de subvention de 5 000 €.

M. le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de subvention Prime Sortie de Vacance auprès de Roannais Agglomération.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

M. le Maire expose un courrier des enfants de l'école le sollicitant pour donner un nom à l'école du village. Il ajoute qu'il a répondu aux élèves que leur demande serait exposée en Conseil et qu'il suggérerait un travail en partenariat entre la commune et l'école pour trouver un nom. Le Conseil suggère de laisser les enfants réfléchir sur ce nom et d'échanger ensuite avec eux sur leurs propositions.

M. le Maire informe le Conseil que le service Pastoral Auvergnat souhaiterait initier une enquête sur les communes du Syndicat des Monts de la Madeleine. Elle aurait pour objectif d'améliorer la connaissance de l'élevage pâturant sur le territoire. Les besoins et les enjeux recueillis au cours de cette enquête pourraient servir à déployer un Plan Pastoral Territorial pouvant financer jusqu'à 70 % des aménagements pastoraux facilitant l'exploitation des pâturages (abreuvement, accès, contention ...). M. le Maire propose de prendre des renseignements complémentaires auprès de la chargée de mission afin de voir si la commune aurait intérêt à réaliser cette enquête pastorale.

M. le Maire informe le Conseil que Roannaise de l'Eau souhaiterait engager des travaux de remise en état du chemin communal conduisant au captage du Toinard, aujourd'hui fortement dégradé. Roannaise de l'Eau sollicite auprès de la commune, la mutualisation des travaux. Un devis a été établi par l'entreprise DECLOITRE Jérémie pour un montant de 3 340 € HT. M. le Maire précise que cette solution serait avantageuse pour tout le monde et permettrait de réhabiliter un chemin de manière très correcte. Le Conseil valide également ce projet de travaux mutualisés avec Roannaise de l'Eau.

M. ANDRO interroge M. le Maire sur l'avancement du projet de protocole avec les propriétaires des parcelles de la forêt sectionale de Charrondièrre et Belin. M. le Maire expose que depuis des mois il relance le notaire en charge de ce projet de protocole sans aucun retour de sa part. M. le Maire évoque au Conseil la possibilité de prendre contact avec le cabinet d'avocat Urban Conseil. Les conseillers confirment cette idée.

M. ANDRO rappelle le projet de changement de la rembarde du lavoir. Il précise que l'entreprise Active Soudure n'est pas encore intervenue et précise qu'il va la relancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire, Christian DUPUIS



La secrétaire, Elodie LAVERT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.